

Académie de POITIERS
Collège Denfert-Rochereau
31 rue Jean Jaurès
BP 36
79400 Saint-Maixent l'Ecole

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 4 avril 2022

Année scolaire : **2021 - 2022**

Numéro de séance : **04**

Date de transmission de la convocation aux membres : **23 mars 2022**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : **Mme GRELLIER Emilie**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **19**

Ordre du jour

Préambule :

- Approbation du PV du CA du lundi 7 février 2022 (Conseil d'Administration n°3).

Vie budgétaire et financière :

- Compte financier 2021,
- Acceptation d'un don,
- DBM pour information.

Fonctionnement général

- Organisation de la fin de l'année scolaire,
- Convention tripartite relative à la maintenance numérique,
- Convention Handisport,
- Convention « Voyage d'Ulysse »,
- Mesures de responsabilisations et partenariats :
 - Mairie de Saint Maixent l'Ecole
 - Secours populaire
- Modification du règlement intérieur.

Vie pédagogique et éducative

- Points sur les conséquences de la crise sanitaire sur les apprentissages.

Questions diverses

- Certification facultative en italien (convention et participation des familles)
- UPE2A : convention avec le lycée du HVS
- Question posée par les représentants de parents d'élèves

PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 avril 2022

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[α]	A[α]	E[α]	Nom - Prénom	P[α]	A(*)	E[α]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X						
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Patrick BRUNET			X				
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X						
	C.P.E.	Florent TRUQUIN			X	ERNAULT Thomas	X		
	Directeur adjoint de la SEGPA	Véronique MORIN			X				
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Jean-François RENOUX Marie-Pierre MISSIOUX	X	X					
	Groupement de communes	André BRISSON	X						
	Commune siège	Stéphane BAUDRY	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE		Jean RIERA			X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnels de la communauté éducative	Juliette AUGRIS		X					
		Nadine BUSSE	X						
		Adeline COUTANT	X						
		Christelle DESCHENE	X						
		Florent DOVERGNE	X						
		Sophie PASSEGUE	X						
	Mikael DUFOUR		X						
	Personnels ATOSS	Stéphanie BREITEL			X	Emilie GRELLIER	X		
		Cindy JOSSE MAZURE	X						
Marine PROUDHON			X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Natacha ECALLE	X						
		Angèle GARREAU	X						
		Angeline GAVENS	X			Stéphane SAUVAGE	X		
		Virginie LERAULT	X						
		Aline GEAY		X					
		Zaïa LARABI	X						
	Aline PIERRE			X	Laure MAGOT	X			
	Elèves	Marinette COUFFIGNAL	X						
		Lucas MICHELET		X					
Lou-Anne PORTIER			X						

[α] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

1- Préambule

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 17h50 et fait lecture de l'ordre du jour déclinant les points rajoutés, à savoir les questions diverses : Certification facultative en italien (convention et participation des familles), UPE2A : convention avec le lycée du HVS ainsi qu'une question posée par les représentants de parents d'élèves.

Mme Grellier, Secrétaire dans l'établissement, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 février 2022.

M. le Président rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 7 février 2022.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de M. Brisson à 18h, le CA passe à 20 membres.

II-Vie budgétaire et financière

➤ Compte financier 2021

M. l'Agent comptable présente le compte financier selon les documents joints en annexe (y/c le rapport de l'ordonnateur).

Au vu des résultats, le compte financier 2021 est arrêté à hauteur de 517 205,38 € en recettes nettes et 531 036,56 € en dépenses.

Le chef d'établissement soumet au **vote l'arrêt sans réserve** du compte financier 2021 à hauteur de 517 205,38 € en recettes et 531 036,56 € en dépenses.

Les membres adoptent sans réserve le compte financier 2021.

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 74

Commentaires et débats :

✚ M le Principal souligne pour l'année 2021 les points suivants :

- la crise sanitaire a causé le ralentissement des activités pédagogiques dans certains secteurs (impossibilité d'organiser des voyage scolaire, coût croissant des produits nécessaires à l'application du protocole sanitaire, ...),
- l'accroissement des dépenses de viabilisation.

M. L'Agent comptable présente le résultat de l'exercice 2021 qui s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement. Le résultat inclut donc les opérations relatives aux variations de stocks, aux amortissements :

RESULTAT DE L'EXERCICE -10 626.32 Edité le 23/03/22

Services concernés	Excédents	Déficits
SERVICE GENERAL		23 792.14
SERVICES SPECIAUX		
SRH Restauration et hébergement	13 165.82	
TOTAUX	13 165.82	0.00
TOTAL GENERAL		10 626.32

M. le Principal propose l'affectation du résultat suivant :

Résultat 2021	Excédents	Déficits
Service général		-11 792,14 €
Service annexe d'hébergement	1 165,82 €	
Total général		-10 626,32 €

La proposition de M. le Principal prend appui sur les règles de prudence nécessaires à la sécurité financière de l'établissement, et ce au regard :

- du poids financier des fluides dans le cadre de la situation économique et géopolitique (coûts croissants),
- du poids du déficit financier de l'ALO et de l'impact de la crise sanitaire.

Cette proposition permet également un rééquilibrage des deux fonds de roulement mobilisables.

Le conseil d'administration approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021 selon la répartition suivante) :

- Service général : -11 792.14 €
- Service restauration : + 1165.82 €
- Résultat 2021 : - 10 626.32 €

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 75

Commentaires et débats :

✚ M. Pairault remercie Mme La Gestionnaire, Mme Marchandier, et Mme Josse à l'intendance, pour leur appui aux familles et l'éclairage qui a été fait concernant leurs droits, le travail fait dès les inscriptions et le suivi des dossiers dès l'arrivée en 6è, compte tenu de la situation économique et le noyau de famille avec des situations complexes.

✚ Pour information, M. l'agent comptable précise les points suivants :

- le FDR mobilisable est de :
 - SG : 59694,84 euros
 - SRH : 109183 euros
- Le poids respectif du SG et du SRH est de 35 % du FDR pour le SG, et de 65 % pour le SRH.
- Le nombre de jours de fonds de roulement au 31/12 est de 124.

Les reliquats de subventions sont présentés pour information aux membres du CA :

Données financières – Reliquats de SBV au 31/12/21

Financier	Exercice d'origine	Subvention	Montant
Etat	2015-2016	Crédits globalisés - Stages en entreprise	220,69 €
Etat	2018	Crédits globalisés - Manuels scolaires	4 249,67 €
Etat	2021	Crédits globalisés - Carnets de correspond	409,06 €
Etat	2021	Crédits globalisés - Droits de reprographie	166,85 €
Etat	2018	SBV projets d'établissement	999,08 €
Etat	2018-2020	SBV ECLORE	1 433,92 €
Etat	2019-2021	Fonds sociaux	16 756,23 €
Etat	2017-2019	Devoirs faits	999,00 €
Etat	2020	SBV Projet d'Education Artistique et Cultur	800,00 €
Conseil Départemental	2019-2020	Crédits globalisés découverte prof et cult.	9 151,91 €
Conseil Départemental	2021	SBV Evaporateur armoire traversante	835,97 €
Conseil Départemental	2020	SBV nettoyeur vapeur	4 035,07 €
OFAJ	2018	Reliquat voyage Lüneburg	44,30 €
PEEP	2019-2020	Don voyage à Nantes	1 250,00 €
Souvenir français	2020	Parcours citoyen et devoir de mémoire	340,00 €
Entreprises	2018-2019	Taxe d'apprentissage	769,75 €

➤ **Acceptation d'un don de la PEEP**

Mme la Gestionnaire informe les membres du CA que la PEEP, qui avait effectué un don de 385€ précédemment, a effectué un nouveau don de 330 €. L'affectation de ce don sera communiquée ultérieurement. A l'unanimité, les membres du CA acceptent ce don.

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 67

Commentaires et débats :

✚ M le Principal remercie les membres de la PEEP.

➤ **DBM pour information.**

Mme la Gestionnaire présente, pour information la DBM suivante :

BUDGET 2022		
		MONTANT
Ouverture des crédits	Subvention CD/ FCSH Réparation Armoire Transversante	835.97
Ouverture des crédits	Don souvenir Français Oradour	340
Ouverture des crédits	Don MdC Oradour	258
Régularisation Budget	Rémunération 22.5%	2041.21
Ouverture des crédits	Aides départementales 4232 euros attribués 3500 euros ouverts	732

Commentaires et débats :

✚ Néant

III- Fonctionnement général

➤ **Organisation de la fin d'année scolaire 2021/2022**

M. Le Principal précise aux membres du CA que :

- L'établissement étant centre d'écrit, les cours seront suspendus les jeudi 30 juin 2022 et le vendredi 1 juillet 2022 (une remise d'ordre sera effectuée pour les élèves DP des classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}).
- Du lundi 4 au jeudi 7 juillet 2022, les cours seront fortement perturbés du fait de la mobilisation d'un grand nombre de professeurs dans le cadre des opérations de préparation de la rentrée 2022 et de la nécessaire mise à disposition des professeurs dans les centres de correction. Un accueil des élèves sera maintenu dans le cadre d'un emploi du temps adapté et proposé aux familles. Le restaurant scolaire fonctionnera normalement.
- Cette organisation fera l'objet d'une note d'information aux familles courant juin 2022.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA acceptent l'organisation de la fin de l'année scolaire 2021/2022 proposée.

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 69

Commentaires et débats :

- ✚ Mme Gavens interroge M. Le Principal sur le choix des centres de correction. M. Pairault répond qu'il s'agit de cycles de 3 ans en général.

➤ **Convention tripartite relative à la maintenance numérique (avenant 1).**

M. Le Principal présente l'objet de cette convention (convention cadre de partenariat entre le collège Denfert Rochereau, la collectivité départementale et le rectorat de Poitiers via le réseau CANOPE).

Cet avenant précise dans son article 2 les modifications de l'article 3 de la convention cadre relatif à l'administration du filtrage internet.

A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer l'avenant 1 à la convention cadre.

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 70

Commentaires et débats :

- ✚ Néant

➤ **Convention handisport**

M. Le Principal présente l'objet de cette convention avec le comité départemental HANDI SPORT du 79 :

- intervention du CDHS 79 dans le cadre des actions en direction des classes de 5^{ème},
- participation financière de l'établissement à hauteur de 510 euros.

A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec le CDHS 79 et à engager les dépenses prévues à l'article 5.

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 72

Commentaires et débats :

- ✚ Néant

➤ **Convention « Voyage d'Ulysse »**

M. Le Principal présente l'objet de cette convention avec M Schott pour l'organisation d'une ciné-conférence à destination des élèves de 6^{ème} autour du Voyage d'Ulysse, l'établissement prenant à sa charge, en contrepartie de la présente ciné-conférence, la somme de 5 euros par élève de 6^{ème} spectateur.

A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention pour le projet culturel « Le voyage d'Ulysse » et à engager les dépenses associées.

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 71

Commentaires et débats :

- ✚ Néant

➤ **Mesure de responsabilisation**

Arrivée de M. Le Maire à 18h57, le CA passe à 21 membres.

M. Le Principal présente les partenariats dans le cadre des mesures de responsabilisation. M Ernault, CPE, précise

le sens de ces mesures de responsabilisation.

Les différents partenaires associés (Police municipale et secours populaire) sont présentés, ainsi que le livret d'accueil, formalisé par M. Ernault, CPE, qui permet d'encadrer les élèves sur leur lieu d'accueil. Ce dernier précise qu'à la suite de ce stage, un oral est organisé et que ces mesures permettent d'éviter l'exclusion des élèves. M. Pairault remercie M. Le Maire pour ce partenariat, d'autant qu'un élève est actuellement inscrit dans ce dispositif et accueilli par la police municipale.

M. Le Maire indique que cette démarche a une incidence positive sur l'élève qui a sollicité un stage par la suite. L'accueil du jeune se fait dans un cadre de relation de confiance autour des règles de discipline. Il est très satisfait de cette mesure.

A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer les conventions relatives à l'application des mesures de responsabilisation avec le secours populaire et la police municipale de ville de Saint-Maixent-l'Ecole.

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 73

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ Modification du règlement intérieur

M. Le Principal propose aux membres du CA d'apporter les modifications suivantes au règlement intérieur du collège : (voir document joint)

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder aux modifications du règlement intérieur proposées.

Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 66

Commentaires et débats :

- ✚ Un parent d'élève interroge sur le justificatif écrit à fournir par les familles et sur la validité d'un mail envoyé sur Pronote. Il est rappelé que le contact par mail doit se faire uniquement par le biais de l'adresse mail de la vie scolaire indiquée sur le carnet de correspondance des élèves. Une infographie sera transmise prochainement.
- ✚ M. Renoux interroge sur la suffisance du nombre de casiers mis à disposition des élèves au collège. M. Ernault explique qu'un budget de 3000 €, dans le cadre du budget participatif de la MDC, a permis l'installation de nouveaux casiers pour les demi-pensionnaires, qui couvrent les besoins du collège.

IV- Vie pédagogique et éducative

➤ Points sur les conséquences de la crise sanitaire sur les apprentissages

M. le Principal revient sur les bilans des derniers conseils de classe du 2^e trimestre qui montrent un désengagement des élèves dans le travail personnel, dans un cadre sociétal empreint de complexité. Les mois de janvier et février ont été marqués par de nombreuses interruptions liées aux cas positifs et/ou aux isolements des cas contacts, tant au niveau des élèves, que de l'équipe enseignante.

La période a été très difficile à gérer pour tous et certains élèves ont du mal à rattraper leurs cours. De très bons élèves baissent les bras et l'ensemble des jeunes s'interrogent beaucoup dans ce climat traumatisant, lié également à la détérioration du climat économique des familles et à la situation géopolitique en cours, ce qui impacte fortement les apprentissages.

Commentaires et débats :

- ✚ M. Sauvage souligne, pour cette période, le manque de mise en place de dispositifs pour les élèves absents, contrairement au premier confinement.
- ✚ M. Le Principal indique que les établissements n'ont pas été dotés de moyens pour cette période et souligne les difficultés de gestion des cas contacts et leur isolement.

V – Questions diverses

➤ Certification facultative en italien (convention et participation des familles pour 3 élèves volontaires et demandeurs)

M. Le Principal présente l'objet de cette convention avec le lycée de Barbezieux, établissement mutualisateur. Le budget associé est également présenté :

Certification facultative en italien pour 3 élèves de 3ème			
Dépense		Recette	
Facturation par le lycée de Barbezieux	240	Participation des familles (30 euros/ personne)	90
80 euros/personne		Participation du collège	150
Total	240	Total	240

Le Conseil d'Administration approuve le budget prévisionnel présenté, vote une participation financière des familles volontaires d'un montant de 30 €, autorise M. le Principal à signer la convention avec l'établissement mutualisateur et autorise M. l'Agent comptable à encaisser les sommes.

Les membres du CA votent à l'unanimité pour la signature de cette convention.

Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 76

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ Convention avec le lycée du Haut Val de Sèvre pour l'UPE2A.

M. Le Principal présente l'objet de cette convention :

- Accueil des lycéens à l'UPE2A pour la préparation au DELF.

A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec le lycée du Haut Val de Sèvres de Saint-Maixent-l'Ecole.

Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 68

➤ Question posée par les représentants de parents d'élèves.

Mme Gavens fait la lecture du mail envoyé à l'établissement relatif aux remises d'ordre pour les élèves isolés en situation de cas contact.

Mme Marchandier rappelle les principes de fixation de la tarification de la demi-pension et les cas de remises d'ordre définis dans le règlement intérieur du Conseil départemental 79. La Direction de l'Enseignement du Conseil Départemental interrogée sur la question, a répondu en date du 10 février 2022 que l'établissement devait appliquer le règlement qui précise que la demande doit être adressée par les familles et être accompagnée d'un justificatif, et que le délai de carence relatif au régime de demi-pension de l'élève serait appliqué pour les cas positifs.

Les parents d'élèves concluent qu'ils devront s'adresser directement au conseil départemental pour faire remonter leur question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

La secrétaire de séance,

E. GRELLIER



Le Président,

A. PAIRAULT

